



## REPORT DU TIRAGE DU BOIS BOURGEOIS à DABO !

En raison de la situation sanitaire actuelle et des mesures nationales de re-confinement pour les 4 semaines à venir, mesures qui concernent notamment l'interdiction des rassemblements dans les Etablissements Recevant le Public, le tirage du Bois Bourgeois initialement prévu le 12 novembre prochain à l'Espace Léon IX est repoussé à une date ultérieure.

La date du report et les modalités d'organisation du tirage seront communiquées par voie de presse dès lors que l'évènement pourra se tenir dans de bonnes conditions.

Les bulletins de « bois de feu » sont désormais disponibles en mairie de Dabo :

Durant les horaires d'ouverture de la mairie au public, les ayant-droits qui ont accepté leur lot de bois de feu pourront venir récupérer leur bulletin :

- Pour les personnes ayant opté pour la vente groupée, le montant de la taxe sera automatiquement déduit du versement de leur lot de Bois Bourgeois.
- Pour les « Droits généraux », la taxe est d'ores et déjà acquittée.
- Pour les personnes ayant opté pour le tirage, et qui devaient régler le montant des taxes lors du tirage, elles devront obligatoirement s'en acquitter à la mairie **par chèque à l'ordre de l'ONF** pour recevoir leur feuille de bois. Nb : Les ayant-droits ayant opté pour le regroupement de leurs lots de bois de feu doivent s'acquitter individuellement de leur taxe en mairie.

Le maire  
Eric Weber